



Bayel au quotidien

N° 42 - JUIN 2016

Feuille d'information de la vie municipale

Secrétariat de mairie : 03 25 92 05 14 Elu de permanence : 06 32 27 40 14

Site internet : www.bayel.fr

Sapeurs pompiers de Bayel : 06.32.19.93.21

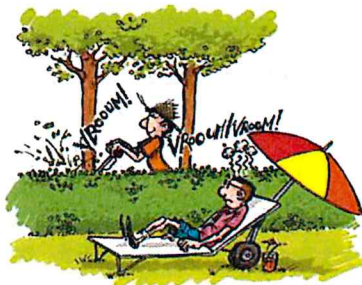
CONSEIL MUNICIPAL

La dernière réunion du Conseil Municipal a eu lieu le 30 mai 2016. Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont consultables aux lieux habituels d'affichage, en Mairie et sur le site internet de la Commune : www.bayel.fr

REGLEMENTATION CONTRE LE BRUIT - RAPPEL

Arrêté préfectoral n°95-3409A - 8 novembre 1995

A l'arrivée du printemps, il est rappelé que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, etc... ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, et en aucun cas les dimanches.



LE BRULAGE EST INTERDIT !

Les feux dits « de jardin » font l'objet d'un principe général d'interdiction fixé par le Règlement Sanitaire Départemental, qui dispose (article 84) que l'incinération à l'air libre des déchets ménagers est interdite. Sont assimilés aux déchets ménagers tous les déchets qui, eu égard à leur nature et aux quantités produites, peuvent être éliminés sans sujétions particulières et sans risque pour les personnes et l'environnement. Le brûlage des déchets verts, branches, tontes de gazon... par les particuliers est donc interdit, la solution étant la collecte en déchetterie puis le compostage. Ce mode d'élimination (brûlage), est par ailleurs fortement producteur de polluants liés à la mauvaise combustion.

SERVICES PUBLICS - RAPPEL

Il vous est rappelé qu'en cas de besoin le secrétariat de Mairie est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches administratives, notamment pour celles à effectuer par internet (CAF, Impôts, Sécurité Sociale etc...) ou autres. En dehors des heures habituelles d'ouverture de la Mairie il est possible de prendre R.V. le matin 03.25.92.05.14

CARRIERE EQIOM BAYEL

Danger !

La Société EQIOM tient à rappeler les dangers potentiels à pénétrer sur le site de la carrière implantée sur notre commune. La tentation peut être grande d'essayer d'y entrer par curiosité. Il s'agit d'un site industriel régit par un arrêté préfectoral, il est clôturé, des panneaux signalent l'interdiction d'y pénétrer.



Les carrières sont des endroits particulièrement dangereux. Des accidents liés à l'intrusion de tiers sont signalés chaque année en France. Les principaux risques sont la noyade, l'hydrocution (pour les sablières), la chute de hauteur sur les infrastructures, l'éboulement des fronts de taille, l'enlèvement dans les bassins de décantation (sables mouvants), l'électrocution au niveau des armoires électriques.

Aussi, il est demandé aux habitants de la commune de faire preuve de civisme et de responsabilité et de ne pénétrer sous aucun prétexte dans l'enceinte de la carrière. Par ailleurs, la Société EQIOM répondra favorablement à toute demande de visite de la carrière qui sera encadrée et commentée.

LA COMMUNE TOUJOURS A LA RECHERCHE DE PLUS D'ECOLOGIE ET D'ECONOMIE



La Commune de BAYEL s'engage à utiliser de moins en moins de produits phytosanitaires, par soucis d'économie puisque ces produits sont très chers, mais surtout afin de préserver notre terre déjà tellement mise à mal nous devons tous tenter d'être plus écologiques dans nos activités. Dès lors, les employés communaux désherbent « à la main ». Parallèlement, il serait très souhaitable que chaque habitant valide pense à désherber le long de leur habitation, c'est peu pour chacun mais énorme pour l'ensemble de la Commune.

La municipalité vous remercie de ce geste citoyen !

**BLOCTEL, nouvelle arme
contre le démarchage téléphonique !**



Ras le bol du démarchage téléphonique ?

Depuis quelques semaines, vous pouvez y mettre fin avec **BLOCTEL** un service de blocage gratuit, avec une hotline basée à Troyes.

Comment ça marche ?

Inscription gratuite sur le site : **bloctel.gouv.fr**
ou par voie postale à l'adresse suivante : **BLOCTEL, 6 rue Nicolas-Siret, 10000 TROYES**

Votre inscription est effective dans un délai de 30 jours pour une période de trois années, et vous avez la possibilité d'ajouter jusqu'à 8 numéros fixes ou mobiles (hors professionnels)

Dès lors, les entreprises de démarchage ont l'obligation de retirer de leurs bases les numéros inscrits sur la liste, et ils risquent jusqu'à 75.000 € d'amende en cas de signalement.

Les limites : ne fonctionne pas contre les spams ou sms, ni sur les sociétés basées à l'étranger,

Les exceptions : fournisseurs de presse, instituts de sondage, associations à but non lucratif, entreprises justifiant de relations contractuelles pré-existantes.

(sources : bloctel.gouv.fr, Ministère de l'Economie)

NOS SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES

Nos Sapeurs Pompiers volontaires oeuvrent toujours, ainsi depuis décembre 2015 ils sont intervenus pour :

1. **5 incendies** : 2 feux de pavillons et 3 feux de cheminées,
2. **1 accident** de la circulation,
3. **20 secours** à victimes.

Merci à eux !

Et surtout sachez qu'il est toujours possible de les rejoindre et devenir Sapeurs Pompiers à votre tour.

Pour tous renseignements prenez contact avec le Chef de Corps Monsieur Didier VERGEOT 03.25.92.03.37 ou 06.32.19.93.21.



RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU

Le relevé de tous les compteurs d'eau sera effectué à partir du **29 août prochain jusqu'au 7 septembre environ**. Il vous est demandé de laisser libre accès à votre système de comptage.

Vous pouvez préciser au secrétariat de Mairie le jour et l'heure à laquelle votre compteur pourra être relevé.



ENCORE DES INCIVILITÉS !!!

Encore une fois nous n'avons pu que constater l'imbécilité de certains... en effet, nous avons trouvé de nombreuses bouteilles en verre cassées derrière la salle socioculturelle, ainsi que le bris de la vitre de l'arrêt d'urgence gaz...



Qui peut être assez stupide pour trouver ça drôle ???

C'est juste dangereux et multiplie le travail de nos agents d'entretien, qui en ont bien assez sans s'occuper de nettoyer et ramasser le verre cassé qui de plus risque de provoquer des coupures....

Alors une nouvelle fois, nous demandons à tous ceux qui vont « s'amuser » aux alentours de la salle socioculturelle, et même ailleurs dans le village, de respecter les autres, leur travail et la propreté de la Commune !

2ème COURSE FOLLE DE CAISSES À SAVON

Organisée par « Les Bobinettes »

Dimanche 10 juillet

Bricoleurs, fans de courses automobile sans moteur, adeptes du déguisement, tous ont rendez-vous sur la ligne de départ :

Sur un parcours de 500 m et 18 m de pente au centre du village, cette course est ouverte à tous, il suffit de s'inscrire au 03.25.92.03.37, 2 € par véhicule :

- 10 h arrivée des Caissets à Savon pour les entrainements,
- Buvette et restauration sur place,
- **14 h départ de la course,**
- 15 h séances de maquillages,

Poussé par votre seul courage et au volant de votre véhicule de course « fait maison », en pilote alerte et téméraire vous dévalerez comme un bolide.

Les équipes pourront être composées au maximum de 4 personnes : 2 pousseurs, 1 pilote et 1 co-pilote.

Votre bolide ne doit pas dépasser :

- 2 m de large,
- 5 m de long,
- 2 m de hauteur,
- 80 kg à vide

**QUE LE MEILLEUR
GAGNE !!!**



DES DRAMES ECONOMIQUES ET HUMAINS...

Je - 17 - 46

Le 26 avril dernier les « CRISTALLERIES ROYALES DE CHAMPAGNE » ont procédé à l'extinction définitive du four. La manufacture avait été créée en 1666 par Jean-Baptiste COLBERT Ministre de Louis XIV. C'est un fleuron qui disparaît, un savoir-faire à nul autre pareil, un lieu d'où sont sorties des pièces admirables et admirées dans le monde entier...

Extrait de l'allocution de Monsieur le Maire lorsque pour la dernière fois la sirène a retenti vendredi 13 mai 2016 à 13h : « Malheureusement rien n'y a fait, et le couperet est tombé. La logique financière de ce monde régi par l'argent, encore une fois, aura été victorieuse. Tout cela au mépris de notre village et du savoir-faire ancestral des Maîtres Verriers.

Cette fermeture fait fi de l'histoire et de toutes les personnes qui y ont œuvré, créé, transpiré, souffert pour cette création née du feu qu'est le cristal (...) cette entreprise disparaît après 338 années de production, et cela ne peut laisser personne indifférent, et surtout pas les employés qui y travaillaient encore.

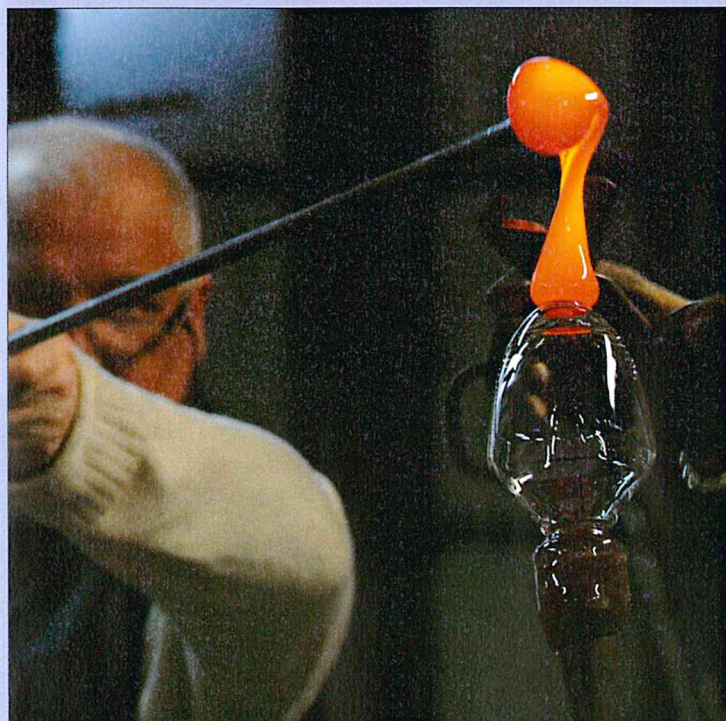
Soyons solidaires de leur détresse, ou pour le moins de leur questionnement, en effet, comment retrouver un emploi dans notre bassin de vie (...) Mais peut être réussissons nous à sauver le volet touristique (...) Beaucoup œuvrent dans ce sens et doivent être soutenus dans leurs efforts et leur démarche, notamment au sein de l'Office du Tourisme (...)

Nous allons devoir être inventifs si nous voulons sauver notre village du marasme vers lequel il tend. Trouvons l'énergie de parvenir à une nouvelle vie solidaire pour notre commune et le pays Baralbin »



MESSAGE DE L'OFFICE DE TOURISME DE BAYEL : Depuis le 13 mai 2016 le Groupe HAVILAND-DAUM a décidé de fermer les portes du site de production de la Cristallerie Royale de Champagne de BAYEL. Pour sauvegarder notre patrimoine, le savoir-faire Bayellois, le Musée du Cristal a mis en place des démonstrations de soufflage en complément de la visite de ses salles et vidéos. Certes, nous ne verrons plus les différents ateliers de production et de finition, mais grâce à ces démonstrations, petits et grands, groupes et individuels, familles, couples, jeunes,... pourront encore et toujours découvrir le métier de souffleur de verre. Lors des démonstrations, les visiteurs participeront activement en s'initiant au métier de verrier. (soufflage dans la canne, cueillage de la matière dans le four, façonnage de la matière avec les outils propres aux verriers, ...). Les photos et films sont autorisés.

Les jours et horaires d'ouverture sont les suivants : Mardi et vendredi matin : de 9h00 à 12h00 Mercredi et jeudi après-midi : de 14h00 à 17h30 Samedi : 10h30 - 14h30 et 16h00 Dimanches (14h00 - 17h00) 26 juin, 17 juillet, 04 septembre (« Fête de la Saint-Laurent, patron des verriers - 1ère édition (horaires à définir)») et 18 septembre 2016 (Journées Européennes du Patrimoine).



Venez découvrir cette nouvelle activité verrière Bayelloise !!

Nous vous rappelons que le Musée du Cristal et la démonstration de soufflage sont gratuits pour les habitants de Bayel et demi-tarif pour les accompagnants. Renseignements complémentaires en contactant le Musée du Cristal de Bayel au 03.25.92.42.68. ou museeducristal-bayel@barsuraube.org

Le 4 septembre 2016, le Musée du Cristal avec l'aide de certaines associations bayelloises vont organiser « **la Saint-Laurent, Patron des verriers** ». Beaucoup d'animations vont enrichir cette fête et nous serions ravis de compter quelques bonnes âmes supplémentaires pour participer à la bonne organisation de cette fête, qui pourrait revenir tous les ans à la même époque ... Toute aide, de quelque manière que ce soit, sera la bienvenue !!! N'hésitez pas à vous rendre au Musée du Cristal pour vous inscrire. Que cette fête reflète notre savoir-faire ancestral et Bayellois !!!

BUDGETS - Pour information...

Le Service de distribution de l'eau potable et d'assainissement a déjà versé depuis le début de l'année

- 27.600 € d'entretien et réparations de réseaux,
- 7.885 € d'investissement

Et ce n'est pas fini, en effet, comme vous avez pu le constater une campagne de recherche de fuites est en cours, ce qui va occasionner à nouveau de lourdes dépenses.

Budget principal : est à l'étude le dossier de réfection de la voirie et des réseaux Rue Belle Verrière, avec en travaux connexes le changement de tous les compteurs présentant du plomb ou PVC collé, et le renforcement pour défense incendie rue Vallée d'Argivaux. Ces travaux sont à l'heure actuelle évalués à la somme de 287.000 € TTC, commencent 2ème semestre 2017 pour une durée de deux mois.

Les riverains ayant en projet des travaux de branchement gaz par exemple sont invités à se faire connaître à la Mairie avant le début des travaux.



LA MAISON POUR TOUS a fêté les N.A.P.

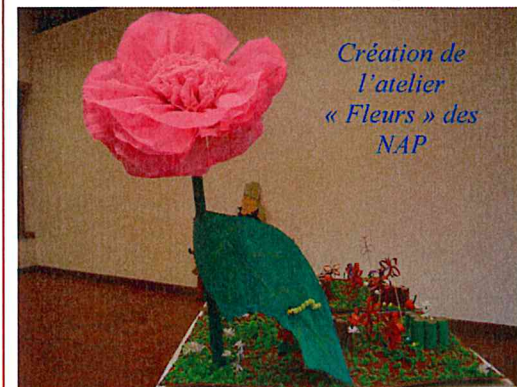
(Nouvelles Activités Pédagogiques)

Samedi 18 juin 2016, salle socioculturelle, les enfants qui participent au N.A.P. tout au long de l'année scolaire avec les animateurs de la Maison Pour Tous Prévert ont fait une présentation de ce qu'ils ont appris tout en s'amusant, ainsi le groupe « pompiers » très sensibilisés au 1er secours, grâce aux intervenants extérieurs Mme Elodie GIRARDOT et M. Frédéric GROSJEAN, ils ont ainsi démontré à leurs parents et amis spectateurs :

- qu'ils savaient comment passer un appel pour secours à victime, utiliser des extincteurs, faire des bandages, et mettre une victime en position latérale de sécurité...

Ils ont également découvert le fonctionnement du véhicule de première intervention avec son impressionnante lance à incendie.

Les enfants ont eu grand plaisir à revêtir leurs tee shirts à l'effigie de l'Amicale des Sapeurs Pompiers volontaires de BAYEL !



Les parents et amis ont quant à eux pu déguster les petits fours que le groupe « atelier cuisine » avait confectionné avec amour;

L'équipe de la

MPTP et le Conseil Municipal remercient vivement Mme Elodie GRAPPE et M. Frédéric GROSJEAN pour leur implication bénévole tout au long de l'année scolaire.

MAISON CENTRALE DE CLAIRVAUX

Délibération du Conseil Municipal du 30 mai 2016 :

Après de nombreuses prises de paroles et échanges sur la situation actuelle de notre bassin de vie et l'annonce de la fermeture de la Maison Centrale de Clairvaux,

Considérant :

- l'impact économique, social et humain qu'aurait la fermeture de la Maison Centrale de Clairvaux, notamment sur le commerce local, les écoles, le périscolaire, les services publics, le tourisme, etc...
- la situation actuelle du bassin de vie du Bar-Sur-Aubois, faible densité et baisse de la population, économie et industrie en grande difficulté, fermetures d'entreprises locales, comme les cristalleries Royales de Champagne au savoir ancestral,
- le véritable drame humain que cela représenterait,
- la grande nécessité de préserver la vie en milieu rural,
- la réaction tardive des élus de tout échelon alors que cette question de la fermeture était posée depuis de nombreuses années,



Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

RESTE SOLIDAIRE et SOUTIENT la revendication des personnels, et **REVENDIQUE** le maintien de l'activité de la Centrale de Clairvaux. Cette délibération a été envoyée à tous les élus locaux, conseillers départementaux et régionaux, députés, sénateurs, Préfecture et Sous-Préfecture, Ministres concernés et à Monsieur le Président de la République.

